



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Isabelle LIBAUD
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

Vice-Président

M. Frédéric GOSSET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Alix DESSONS
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Donatien DIDIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de REIMS

Mme Véronique DIETSCH
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Louis GUIDOU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Mohamed HAMOUR
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Géraldine KAMETTE
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Aurore LAFON
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Maïmouna N DAW-TRAORE
Personnel de direction

Académie de PARIS

Mme Béatrice ROBERT
Personnel de direction

Académie de NORMANDIE

M. Sébastien THUNEVIN
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Gaétan LEROY
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

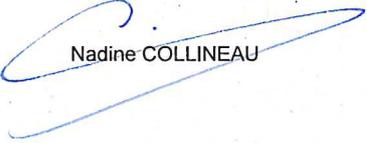
Mme Audrey VANDERLINCK
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU